Conseil municipal de vallées en Champagne Réunion du 15 janvier 2016 à 17 h 00.

Par suite d'une convocation en date du 11 janvier 2016, les membres du conseil municipal de la commune de Vallées en Champagne se sont réunis le 15 janvier 2016 à 17 h 00, à la mairie de La Chapelle-Monthodon, commune déléguée de Vallées en Champagne, en séance ordinaire sous la présidence de Bruno Lahouati, Maire.

Présents: Bruno Lahouati, Jean Michel Champagne, Marcel Dartinet, Jean Pierre Béchard, Nelly Triconnet, Rémy Thomas, Raynald Dubus, Jacqueline Picart, Jean-Yves Roulot, Eric Merat, Alain Destouches, Olivier Picart, Josiane Renard, Valérie Van Gysel, Claude Picard, Pierre Troublé, Francis Dagonet, Pascal Lobry, Dominique Brzezula, Marylène Sourdet, Olivier Farard, Joël Neyrinck.

Excusés : Louison Tanet, Jean Louis Picart, Labbée Renald, Concina Renan, Elodie Beaumont, Romain Faye, Manon Dagonet.

Absent: Thierry Fallet.

Absents ayant donné pouvoir : Béatrice Larangot à Bruno Lahouati, Françoise Baron à JM Champagne.

Secrétaire de séance : Nelly Triconnet

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte rendu,

Délibération pour la création d'une ASA en charge du futur projet hydroviticole secteur de St Agnan et de Baulne en Brie.

Constitution de la commission finances.

Questions diverses.

Approbation du dernier compte rendu.

Vote à l'unanimité.

Délibération pour la création d'une ASA en charge du futur projet hydroviticole secteur St Agnan et Baulne en Brie.

Mr Claude Picart expose l'historique de la création du bureau provisoire de l'ASA de Saint Agnan. Cette procédure nécessite une enquête préalable à la création après vote conforme du conseil municipal.

Claude Picart présente le projet de délibération avec une prise en charge dans un premier temps de l'assistance à maitrise d'ouvrage et des affranchissements postaux pour la première assemblée générale (soit environ 5 100 €) le remboursement se fera auprès de l'ASA après sa constitution.

Un calendrier de constitution de l'ASA prévisionnel est présenté une première convocation des propriétaires est prévue en fin du 1^{er} semestre 2016 si le préfet donne son accord à la création de cette ASA. Ensuite il faudra obtenir l'accord d'une majorité qualifiée représentant les 2/3 des propriétaires détenant 50% des surfaces ou 2/3 des surfaces représentant 50% des propriétaires.

Pour Baulne en Brie un bureau provisoire existe depuis 2013, les études parcellaires et hydrauliques ont été réalisées avec un financement de 80 % alloué par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Les deux ASA resteront indépendantes car les bassins versants n'ont aucune continuité territoriale.

Le but de ces ASA est de réduire les risques de ruissellements sur les bassins versants par des travaux d'aménagement des chemins viticoles sur ST Agnan. A Baulne en Brie, il s'agit de préserver le village et les hameaux de ces ruissellements .Six déclarations de catastrophes naturelles liées à cette problématique ont été déjà reconnues par les services de l'Etat sur la commune de Baulne.

En cas d'échec de création de ces 2 ASA, une procédure de déclaration d'intérêt générale (DIG) sera mise en place. Mais cela risque de peser très lourdement sur le budget communal.

Bruno Lahouati rappelle que la création d'ASA participe à de la défense de la qualité de l'eau et de la préservation de la ressource.

Alain Destouches demande que la procédure de DIG soit également inscrite pour la délibération de Saint Agnan, Mr Thomas souligne qu'il est important d'avoir la même démarche sur les deux localités. Deux délibérations seront rédigées en ce sens. (une date limite est fixée avant fin 2018 pour le passage en DIG)

Vote à l'unanimité pour les délibérations de ST Agnan et de Baulne en Brie

Constitution d'une régie de recettes :

Objet location de salles communales, des gîtes, perceptions de dons.
 Madame Paquet Madison et Mme Van Gysel Patricia sont nommées respectivement régisseuse titulaire et suppléante.

La commission des finances se compose comme suit :

 Bruno Lahouati, Jacqueline Picart, Claude Picart, Marcel Dartinet, Jean Yves Roulot, Pierre Troublé, Francis Dagonet, Eric Mérat, Béatrice Larangot, Rémy Thomas, Nelly Triconnet.

Conventions d'entretien et de remplacement des poteaux incendie proposée par l'USESA : extension de la convention à toute la commune déléguée de Vallées en Champagne.

Vote à l'unanimité.

Une cérémonie à la mémoire des déportés du canton et l'inauguration de la commune nouvelle de Vallées en Champagne se dérouleront le dernier dimanche d'Avril (24 avril 2016) en présence du Préfet De l'Aisne.

Lecture des délégations du maire aux adjoints par Patricia Van Gysel, secrétaire.

Questions diverses. Horaires des prochaines réunions de conseil 19 h 30 ou 20 h.